



## Fiche d'inscription 2020-2021

**Enseignante** : Monica Hönle, diplômée d'Etat en 1995 (guitare classique, éveil musical, et piano)

**Horaires** : Cours le lundi, mardi et mercredi, hors vacances scolaires. Créneaux horaires à définir avec le professeur.

**Renseignements** : 0686682962 ou [info@musiqueaubalcon.fr](mailto:info@musiqueaubalcon.fr)

Nom : ..... Prénom : .....

Année de naissance : ..... Téléphone(s) : .....

Adresse : .....

Email : .....

Personnes majeures responsables de l'adhérent :

.....

### Tarifs

|   |                |
|---|----------------|
| Cours individuels enfants et adultes (30 séances de 30 minutes)                                     | 600 Euros      |
| Cours individuels + orchestre enfant<br>(9 séances de 60 minutes + une offerte)                     | 700 Euros      |
| Autre projet: ateliers personnalisés<br>Selon le nombre de participants et la durée des répétitions | Nous contacter |
| Adhésion  | 25 Euros       |

En cas d'alerte sanitaire, les cours de musique pourront être pris ponctuellement à distance

**Nombre de chèques** : 1 / 2

**Demande de facture** : OUI / NON

**Autorisation parentale** pour la réalisation de photos lors des auditions et concerts : OUI / NON

**Début des cours individuels** : 3ème semaine de septembre 2019

**Début orchestre enfant** : octobre 2019

# Règlement intérieur

## 1. Adhésion

Toute famille ou personne ayant acquitté le droit d'adhésion est considérée comme adhérente à *Musique au Balcon*. Chaque membre du bureau doit être adhérent à *Musique au Balcon*.

## 2. Inscription

Elle est effective une fois toutes les cotisations acquittées. Ce règlement peut se faire en plusieurs fois. Tous les chèques seront remis le jour de l'inscription, datés de ce jour, quel que soit le mode de règlement choisi. Pour les ateliers, le règlement de toutes les séances est à honorer dès la première séance. L'inscription est annuelle. Il n'y a ni rattrapage, ni remboursement des cours annulés par le fait de l'adhérent (quelle qu'en soit la cause).

## 3. Organisation des cours

La formation musicale est assurée par le professeur lors des cours. Les cours auront lieu chez la professeur de guitare. Il se peut que d'autres lieux soient décidés en cours d'année notamment lors de répétitions de groupes, en accord avec les parents des élèves (chez l'un des professeurs, chez l'un des membres du bureau, salle de l'Oursière, salle bleue, ou Grange Freydane).

## 4. Sécurité

Les parents doivent accompagner leurs enfants, les remettre eux-mêmes au professeur et les reprendre à l'heure prévue. Musique au Balcon n'est pas responsable des enfants en dehors des cours. En cas d'empêchement exceptionnel du professeur, vous serez prévenu par mail ou téléphone.

## 5. Discipline

Chacun doit respecter local et matériel et avoir une attitude correcte pendant les cours afin de ne pas gêner les autres élèves.

## 6. Les manifestations

Lors des manifestations organisées par Musique au Balcon (concerts, apéro-concerts, fête de fin d'année...), il est demandé aux élèves et à leurs parents de respecter l'ensemble des musiciens qui se produisent. Ainsi, la présence des élèves sera demandée du début à la fin de chaque manifestation.

## 7. Rappels sur le fonctionnement des associations et le rôle des bénévoles

L'association *Musique au Balcon* (comme les associations en général) fonctionne grâce à l'investissement de bénévoles qui organisent et gèrent l'offre proposée, les inscriptions, le bon déroulement des cours et le bon déroulement des manifestations auxquelles participent les adhérents. Lors des manifestations importantes, il est essentiel que les bénévoles puissent compter sur l'aide des adhérents, ou de leurs parents si les adhérents sont des mineurs.

Les bénéfices qui sont dégagés par l'activité de Musique au Balcon servent uniquement à financer les dépenses liées à son fonctionnement (assurances diverses, déclaration SACEM, hébergement du site internet et des adresses mails, achat de matériel de musique utile à tous). La seule occasion de générer des bénéfices réside dans le bon déroulement de la buvette et du buffet qui sont mis en place lors de la fête de fin d'année. Il est donc demandé aux adhérents (ou à leurs parents) de répondre positivement, dans la mesure de leurs possibilités, aux sollicitations des membres du bureau. La solidarité peut s'exprimer de plusieurs manières : temps de présence à la buvette, aide au montage/démontage du matériel, confection de gâteaux qui seront vendus lors de l'événement.

## 8. Modification du règlement intérieur

Le règlement de l'association est établi par les membres du bureau. Il peut être modifié à tout moment par le bureau.

A remettre après signature

.....  
Je soussigné

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de Musique au Balcon.

Fait à

le

Signature